

SCP Jean-Jérôme LUCCIONI

Notaire Associé

Titulaire d'un Office Notarial à Sarrola Carcopino

Espace Caldaniccia – Lieudit Pernicaggio – 20167 SARROLA CARCOPINO

Bureau annexe : Résidence Sampiero 1 - 20166 PIETROSELLA

Etude Sarrola : 04.95.25.70.08 - Fax : 04.95.25.42.20

Etude Pietrosella : 04.95.25.46.82 - Fax : 04.95.25.42.20



CONSEIL REGIONAL ET CHAMBRE DES
DEPARTEMENTALE DE CORSE DU SUD
2 Cours Grandval
20000 AJACCIO

Sarrola Carcopino, le 12 août 2021

Dossier suivi par Don Roccu MALAMAS
donroccu.malamas@notaires.fr

SUCCESSION de M. Renaud SCAGLIA - ZICAVO
1004102 /DRM /DRM /

ENVOI ELECTRONIQUE

Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, aux fins de publication sur le site internet du Conseil Régional, trois mois durant, l'avis de création de titre de propriété concernant divers biens appartenant à :

Monsieur Renaud **SCAGLIA**, retraité, demeurant à ZICAVO (20132) village.
Né à ZICAVO (20132) le 7 mai 1872.
Veuf de Madame Marie Jeanne **PIAZZA**.
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française.
Résident au sens de la réglementation fiscale.

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie de me croire,

Votre bien dévoué.

Laura-Maria MARTINI

AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

INFORMATION TRES IMPORTANTE :

Aux termes de l'article L.112-6-1 du Code Monétaire et Financier, les Notaires ne sont plus autorisés, à compter du 1er janvier 2013, à accepter ou à établir des chèques pour le compte des parties à un acte donnant lieu à publicité foncière. SEULS LES VIREMENTS SONT AUTORISES.

Pour l'envoi des sommes devant vous être versées par l'étude, vous devrez IMPERATIVEMENT nous fournir un RIB. Merci de votre attention.

COMMUNE DE ZICAVO (Corse du Sud)

Date de l'acte : 30 juillet 2021

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par Maître Don Roccu MALAMAS, Notaire au sein de la Société Civile Professionnelle « Maître Jean-Jérôme LUCCIONI, notaire associé », titulaire de l'Office Notarial de SARROLA CARCOPINO (20167), Espace Caldaniccia – Lieudit Pernicaggio,

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la Loi du 6 mars 2017,
Un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261, 2265 et 2272 du Code civil au profit de :

Monsieur Renaud **SCAGLIA**, en son vivant retraité, demeurant à ZICAVO (20132) village.

Né à ZICAVO (20132) le 7 mai 1872.

Veuf de Madame Marie Jeanne **PIAZZA**.

Et portant sur les biens immobiliers suivants :

Sur le territoire de la commune de ZICAVO (Corse-du-Sud), 20132 :

Article 1 : Une maison à usage d'habitation en ruine cadastrée D n°85 SCAGLIONE (67ca).

Article 2 : Une maison à usage d'habitation cadastrée section D n°86 SCAGLIONE (57ca).

Article 3 : Deux parcelles de terre cadastrées C n° 538 et 539 BARAVILLACCIA (27a 10ca et 22a 17ca).

Article 4 : Une parcelle de terre cadastrée D n°84 SCAGLIONE (20ca).

Article 5 : Deux parcelles de terre cadastrées D n°103 et 105 RIPA (05a 58ca et 16a 26ca).

Article 6 : Une parcelle de terre cadastrée D n°25 PINNACCIO (99a 30ca).

Article 7 : Une parcelle de terre cadastrée A n°154 PINCIONE (10a 80ca).

Article 8 : Une parcelle de terre cadastrée C n°92 VALLE (25a 20ca)

Conformément à l'article 1 de la Loi du 6 mars 2017 :

" Lorsqu'un acte de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession sauf preuve contraire "

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière "

Adresse mail de l'étude : donroccu.malamas@notaires.fr

Pour Avis
Me Don Roccu MALAMAS